

AU/31/1.7.1/20230822/121

OBJET : Avenant au marché public relatif à la conception et la réalisation d'un spectacle pyrotechnique

Le Maire de MONTEUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de MONTEUX délègue au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision municipale n° AU/31/1.1.3/20230626/90 relative à la signature du marché public avec la société Etienne LACROIX Tous Artifices S.A. - Ruggieri (31600 Muret) pour la conception et la réalisation « clé en main » du spectacle pyrotechnique programmé le 25 août 2023 ;

VU le code de la commande publique, notamment ses articles L2194-1 et R2194-8 ;

CONSIDERANT que la Commune souhaite inclure dans le marché public une prestation supplémentaire d'éclairage ;

CONSIDERANT que celle-ci constitue une modification de faible montant du marché public, au sens de l'article R2194-8 du code de la commande publique,

DECIDE

Article 1 : De signer l'avenant n° 1 au marché public susvisé :

- dont l'objet est l'exécution d'une prestation supplémentaire d'éclairage ;
- dont l'incidence financière s'élève à 1 000 euros HT, soit une augmentation de 0,78 % du montant initial du marché.

Article 2 : Les crédits nécessaires au règlement de ces prestations sont inscrits au budget de la Commune.

MONTEUX, le 22 août 2023

Acte Exécutoire

Envoyé le : 30.08.2023

Publié le : 30.08.2023

Christian GROS



Maire de MONTEUX